



Genève, le 17 décembre 2025

Le Conseil d'Etat

4071-2025

Commission de la sécurité sociale et de
la santé publique du Conseil National
(CSSS-N)
Madame Barbara Gysi
Présidente de la commission
3003 Berne

Concerne : 23.406 n lv. pa. Jost. Des familles fortes grâce à des allocations adaptées

Madame la Présidente de la commission,

Votre courrier du 25 septembre 2025, adressé à l'ensemble des gouvernements cantonaux concernant l'objet cité sous rubrique, nous est bien parvenu et nous vous en remercions.

Notre Conseil soutient les objectifs poursuivis par le projet, qui visent à améliorer la compensation des frais que doivent assumer les parents pour l'entretien de leurs enfants et à réduire le risque de pauvreté infantile dans un contexte de renchérissement et de perte de pouvoir d'achat, notamment pour les familles à revenus modestes.

Le canton de Genève figure d'ailleurs parmi les cantons qui prévoient déjà des montants supérieurs aux montants minimaux fixés par la loi fédérale sur les allocations familiales et les aides financières allouées aux organisations familiales (LAFam). Ces montants ont en effet été relevés en 2012 à la suite de l'acceptation de l'initiative populaire « Pour des allocations familiales dignes de ce nom ! » et ont ensuite été indexés selon l'indice genevois des prix à la consommation à compter du 1^{er} janvier 2023. Notre canton prévoit également des prestations complémentaires familiales pour les ménages exerçant une activité lucrative mais dont les revenus ne suffisent pas à couvrir leurs dépenses.

Toutefois, à l'instar de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), nous considérons que le relèvement des montants minimaux des allocations pour enfant et de formation dans la LAFam ne constitue pas une mesure ciblée pour lutter contre la précarité des familles à bas revenus étant donné que ces allocations sont versées indépendamment de la situation économique des familles.

A notre sens, il importe que les cantons puissent continuer à déterminer librement sous quelle forme ils entendent soutenir les familles en situation de pauvreté ou à risque de

pauvreté, en préservant également un certain équilibre pour les employeurs, lesquels risquent par ailleurs d'être prochainement impactés par de nouvelles charges liées à l'introduction de l'allocation de garde (21.403 lv. Pa.).

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous prions de croire, Madame la Présidente de la commission, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

A blue ink signature consisting of several loops and curves, appearing to be a stylized 'M' or 'R'.

Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :

A blue ink signature consisting of a large, flowing 'T' followed by a series of smaller, cursive strokes.

Thierry Apothéloz

Copie à : - Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
Domaine Famille, générations et société
Secteur Questions familiales
Effingerstrasse 20
3003 Berne
- familienfragen@bsv.admin.ch (word et pdf)